

Transports a terminé une étude approfondie du projet d'agrandissement de l'aéroport international de Toronto. Un consortium d'experts reconnus, ainsi que des fonctionnaires du ministère des Transports, ont collaboré à cette étude. A l'heure actuelle, de hauts fonctionnaires du ministère des Transports tiennent une série de réunions de nature technique avec les représentants techniques des municipalités contiguës à l'aéroport international de Toronto, en vue de déterminer si les propositions du ministère des Transport conviennent à ces agglomérations.

En réponse à la deuxième partie, je mentionnerai qu'on a étudié diverses solutions qui s'offrent pour répondre aux besoins que fera naître dans cette région l'accroissement du trafic aérien: agrandissement de l'aéroport actuel, construction ou agrandissement d'autres aéroports, soit à titre d'adjonction à l'aéroport actuel, soit à titre de remplacement de cet aéroport. Aucune décision définitive n'a encore été prise.

Et voici la réponse aux numéros 3, 4 et 5: Une évaluation préliminaire sur les plans technique et économique a révélé que cette solution, destinée à remplacer le projet d'agrandissement des installations de l'aéroport international de Toronto, n'était pas pratique pour le moment; par conséquent, les études en ce sens n'ont pas été poussées plus loin. La question de l'aménagement, sur le littoral du lac, d'un aéroport destiné à l'aviation en général pour remplacer l'aéroport actuel de l'île de Toronto est, cependant, toujours à l'étude.

*LE DÉMÉNAGEMENT DES BUREAUX D'AIR CANADA À WINNIPEG

Question n° 623—M. Schumacher:

1. Air Canada déménage-t-il ses bureaux administratifs à Winnipeg? Si oui, a) quel est le nom de l'immeuble où les bureaux emménageront, b) qui est le propriétaire de cet immeuble, c) combien de pieds carrés seront loués, d) combien d'étages seront loués, e) quel est le loyer annuel au pied carré, f) quand prendra-t-on possession des nouveaux locaux?

2. Quand le bail des locaux actuels d'Air Canada à Winnipeg expire-t-il?

3. Quelle est la surface en pieds carrés des bureaux actuels d'Air Canada?

4. Quel est le loyer annuel au pied carré des locaux actuellement occupés par les bureaux d'Air Canada?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): La Direction d'Air Canada communique les renseignements suivants: 1. Oui. Il y a deux ans, la Société a décidé de placer sous un même toit tous les bureaux dont elle avait besoin pour son administration et a fait un examen approfondi de tous les immeubles, existants ou projetés, de la région de Winnipeg. a) Immeuble Richardson; b) Lombard

Place Limited; c) 88,088 pieds carrés d'espace à bureaux; 10,000 pieds carrés d'espace d'entreposage; d) Cinq étages et demi. e) La Société n'a pas l'habitude de révéler les détails de ces transactions, vu que la révélation de ces détails pourrait lui nuire dans ces transactions futures. La Société a fait une étude de ses besoins à Winnipeg et des taux courants de l'espace à bureaux et de l'espace d'entreposage appropriés à ses besoins présents et futurs; elle est entrée en pourparlers avec les propriétaires de l'immeuble en 1966 et a terminé les négociations en septembre 1967. Le conseil d'administration d'Air Canada a approuvé, le 31 octobre 1967, le bail passé avec les propriétaires de l'immeuble; f) Selon les prévisions, le 1^{er} août 1969.

2. L'immeuble «Air Canada» et l'immeuble Donnell, le 31 décembre 1974; l'immeuble de la Commission canadienne du blé, le 31 décembre 1969. Les deux premiers baux ont été cédés à Lombard Place Limited; le dernier immeuble sera occupé jusqu'à la fin du bail.

3. 63,036 pieds carrés d'espace à bureaux; 6,005 pieds carrés d'espace d'entreposage.

4. Voir la réponse donnée à l'alinéa e) du numéro 1.

LE RAPPORT DE L'ENQUÊTE SUR LES ALLÉGATIONS DE M. ARTHUR DAVID PRICE

Question n° 627—M. Orlikow:

1. Quelles ont été les constatations et les recommandations de la Commission d'enquête établie pour faire enquête sur les allégations de M. Arthur David Price?

2. Quelles mesures, le cas échéant, a-t-on prises pour donner suite aux recommandations?

3. Le ministre a-t-il l'intention de publier le rapport et, dans l'affirmative, quand?

4. Si le rapport n'est pas publié, quelle en est la raison?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): 1. En janvier 1967, M. Arthur David Price, qui avait été nommé au Collège Militaire Royal de Saint-Jean pour une durée d'un an en 1965, et dont la nomination avait été prolongée pour une autre année devant se terminer le 1^{er} mai 1967, fut notifié que son contrat ne serait pas renouvelé pour une autre année. On lui expliqua que cette mesure était prise parce qu'il n'avait pas le grade de Ph.D. et qu'il n'avancé pas assez rapidement en vue de l'obtenir.

M^o Maxwell Cohen, C.R., doyen de la Faculté de droit de l'université McGill, dans son rapport à titre de commissaire nommé en vertu de la loi sur les enquêtes, constata que la raison invoquée n'était pas la principale qui avait motivé la décision de ne pas renouveler le contrat de M. Price, bien que ce fût probablement l'un des motifs déterminants.